

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 mars 2023

- Mr FICHET débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de la presse. Il présente également les excuses de Mme SAVOY (pouvoir à Mr COULON), Mme JALLEY (pouvoir à Mr JACQUARD), Mr BERLEMONT (pouvoir à Mr NALTET) et Mr BUGAUD du conseil de développement.
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance : proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 06 décembre 2022 : adoption à l'unanimité
- Avant le démarrage de la réunion, il est proposé le rajout d'une question à traiter relative à la compétence économique concernant l'étude de création d'un CFA multi-métiers. Les délégués acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

QUESTIONS A TRAITER :

- **Compte de gestion 2022** : Il est indiqué aux conseillers que le compte de gestion, établi par la trésorerie, est identique au compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- **Compte administratif 2022** :
 - o Le résultat général de l'année 2022 laisse apparaître un déficit global de 528 183.41€. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement représentent 870 500 € et 1 544 023 € en recettes d'investissement, soit un excédent de 673 523.00 €
 - o Compte tenu des reports 2021, le budget principal est arrêté à : - 19 601.49 € pour la section d'investissement et +580 972.32 € pour le fonctionnement soit un excédent global de +561 369.83 €.
 - o Le budget annexe de la pépinière d'entreprises présente un résultat net de +3 181.67€. Le budget annexe de la ZA de la Chaigne fait apparaître un résultat net de +5 001.51€. Le budget annexe des ZA de Mervans et Saint Germain du Bois fait apparaître un résultat net de -12 778.79€. Le budget annexe des Cellules commerciales à Mervans fait apparaître un résultat net de 16 969.41€.
 - o Le récapitulatif 2022: budget principal + budgets annexes laisse apparaître un excédent global de +573 643.63 €.

Mr FICHET sort de la salle avant le vote des comptes administratifs. Les comptes administratifs sont acceptés avec 2 abstentions.

- **Affectations de résultat** : Il est proposé d'affecter les résultats des comptes administratifs 2022 (budget principal et budgets annexes) pour la préparation des budgets prévisionnels 2023. Les délégués acceptent, avec 2 abstentions, l'affectation des résultats 2022.

- **Convention SDIS** : Un agent de la communauté de communes est pompier volontaire. Afin de lui permettre de suivre les formations liées à cette activité, la communauté peut signer une convention avec le SDIS 71 pour préciser les modalités de disponibilité de l'agent. Les délégués acceptent à l'unanimité les termes de cette convention et autorisent le président à la signer.
- **Convention CDG 71** : Le CDG71 a compétence pour assurer la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige sur des décisions administratives individuelles entre un agent et la collectivité. La communauté de communes pour bénéficier du service du CDG71 doit signer une convention. Les délégués acceptent à l'unanimité les modalités de la convention et autorisent le président à la signer.
- **Tarifification casse et perte de vaisselle** : Il est proposé aux délégués de mettre en place une tarification dans le cadre de la casse ou de la perte de vaisselle lors de la location des salles des 2 villas d'hébergement. Le tableau des tarifs proposés est présenté aux délégués. Après étude, les délégués acceptent à l'unanimité la mise en place de cette tarification.
- **Formation montage et sécurité des structures « chapiteaux »** : La formation pour le montage des stands et chapiteaux a eu lieu le 21 février 2023 regroupant 19 personnes des communes de la communautés (agents, élus). Le coût de cette formation représente un coût de 3378 € TTC, soit 178 € par personne. Il est proposé aux délégués que la facture globale soit réglée par la communauté et que la communauté demande le remboursement aux communes participantes. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.
- **Remboursement maintenance éclairage ZA de la Chaigne** : Suite à un sinistre survenu sur la ZA de la Chaigne à Beaurepaire en Bresse, la commune a pris en charge les frais de réparation de l'éclairage public, soit 517.95 € HT. Il est proposé que la communauté rembourse la commune. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.
- **Ecole de musique** : La Vice- Présidente en charge de la lecture, la musique et de la Communication retrace l'historique de l'école cantonale pour le développement d'activités musicales (ECDAM.) Cette école a été créée en 1990 d'une volonté intercommunale par la SIVOM du Canton de Saint Germain du Bois. Elle a été gérée en direct de 1990 à 1993 par le SIVOM du canton de Saint Germain du Bois et de 1994 à 2012 par la Communauté de communes du canton de Saint Germain du Bois (Le SIVOM initial étant devenu Communauté de communes). En 2012, le choix a été fait en concertation avec les professeurs et les bénévoles de poursuivre cette école communautaire sous la forme d'une école associative. La Communauté de communes a versé depuis 2012 une subvention annuelle à l'ECDAM. En résumé, l'ECDAM est une école de musique associative créée historiquement d'une volonté communautaire. La diffusion de la musique est une des compétences de la CCBR 71.
Des interrogations des délégués sur l'indépendance de cette association par rapport à la communauté ainsi que des problèmes d'équité concernant les autres écoles de musique présentent sur le territoire de la communauté sont relevées. Il est proposé de travailler sur cette interrogation prochainement. Après présentation et débat, les délégués acceptent avec 14 voix pour, 8 voix contre et 10 absentions, l'octroi d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2023 à l'école de musique située à Saint Germain du Bois.

INFORMATIONS – COMPTES RENDUS DIVERS :

- Développement économique – CFA multi-métiers : Il est proposé aux délégués de réfléchir sur la possibilité de création d'un CFA multi-métiers. Pour ce faire, une sous-commission serait nécessaire pour travailler sur ce sujet. Les délégués intéressés par cette sous-commission sont Mmes DOMS,

EUVRARD et ESTELA et Mrs PIMENTEL, JACQUARD, NALTET, et SIMONIN. Monsieur NALTET indique que Monsieur BERLEMONT excusé ce jour serait certainement intéressé et qu'il lui en fera part.

- Le rapport d'activité 2021 du conseil de développement a été transmis aux délégués pour information.
- Les travaux des 4 bâtiments de la petite enfance sont en cours d'achèvement. Des portes ouvertes seront prochainement organisées pour les micro-crèches. Le 17/06/2023 pour Mervans et le 29/03/2023 pour Thurey et le 31/03/2023 à Saint Germain du Bois.
- Un compte rendu du centre de loisirs de février est présenté aux délégués.
- La piscine intercommunale a pu rouvrir ses portes suite à l'arrivée d'un nouveau maître-nageur. Les activités (école, leçon, aquagym) ont pu reprendre.
- Un point sur le fonctionnement du réseau des bibliothèques est effectué en présentant les différents mouvements des bénévoles sur l'année 2022 (départs/arrivées) ainsi que sur les animations effectuées.
- Voirie : Le tour des communes pour faire le point sur les travaux à réaliser pour le programme 2023 est en cours. La commande d'enrobée sera livrée prochainement avec un point de livraison à Saint Germain du Bois et à Saillenard.
- Mutualisation : Un point sur la commande de fioul et de pellets de janvier 2023 est présenté aux délégués. La prochaine commande est prévue pour juin 2023. Une demande auprès de fournisseurs de panneaux de signalisation routière est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN

Vu le projet de compte rendu de l'assemblée générale du 21 mars 2023 présenté en conseil communautaire du 06 avril 2023,

Après remarques formulées et à ajouter concernant le compte rendu de l'assemblée générale du 21 mars 2023 ci-après :

Jean SIMONIN fait remarquer que la mise au vote concernant le versement de la subvention à l'école cantonale pour le développement d'activités musicales (ECDAM) a été faite par la Vice-Présidente en charge de la lecture, musique et communication : Madame ESTELA Christiane.

Emmanuel BECLERE fait remarquer qu'il souhaite que soient inscrites les raisons de son abstention au vote du compte administratif 2022 à savoir : Une augmentation de 50% des dépenses de personnel sur 2 ans (2020-2022) et qu'il avait voté contre le budget primitif 2022 et par logique qu'il s'abstenait pour le vote du compte administratif 2023.

Le Président demande à l'assemblée de prendre en compte les remarques formulées ci-dessus et de les ajouter.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mars 2023 après remarques formulées ci-dessus à ajouter.

